

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 883

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« L'Organisation des Nations unies étant la seule organisation universelle reconnaissant l'égalité entre États et entre peuples, elle reste la seule instance légitime à œuvrer à la sécurité collective. Pourtant, elle est sapée de l'intérieur, par des manques financiers qui la rendent dépendante du bon vouloir de sociétés privées « partenaires », et de l'extérieur, par les superpuissances qui s'affranchissent du droit international. Les conflictualités de tout types doivent y être mises en discussion et réglées avant de dégénérer en guerres. C'est dans le cadre de l'Organisation des Nations unies que nous devons travailler à l'interdiction des Systèmes d'armes létales autonomes, la régulation des usages de l'intelligence artificielle ou la lutte contre le mercenariat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure une réflexion sur le rôle de l'ONU.

En effet, le projet de LPM 2023-2030 présenté par le gouvernement fait l'impasse sur la question du rôle de l'ONU face à l'intensification des conflits dans le monde.